

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Vents violents au Québec

Le BAC informe les assurés

Montréal, le 25 novembre 2014 — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les résidents des régions touchées par les vents violents la nuit dernière que la majorité des contrats d'assurance habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de sinistre.

Toutefois, en raison de la diversité des choix offerts aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance, et ce, dans les plus brefs délais.

Si la résidence ne présente aucun danger pouvant compromettre la sécurité de ses habitants, les assurés peuvent alors prendre certaines mesures pour protéger leurs biens et éviter ainsi, toute aggravation des dommages. Voici quelques conseils que le BAC recommande de suivre :

- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées.
- Documenter les pertes par la prise de photos ou de vidéos, si possible.

Pour les régions qui seront touchées par ces vents dans le courant de la journée aujourd'hui, le BAC invite les assurés à prendre les précautions suivantes avant le début des événements :

- S'assurer que les portes et les fenêtres de la résidence sont hermétiquement fermées.
- Ranger les objets qui se trouvent sur le balcon ou dans la cour dans un lieu fermé (les poubelles, les tables, les chaises, le barbecue, etc., pourraient se transformer en projectiles dangereux).
- Fermer l'entrée de gaz.
- Stationner son auto dans le garage lorsque c'est possible.
- Éviter de garer son auto près d'un arbre.
- Préparer une trousse de premiers soins ainsi que des chandelles, des lampes électriques ou une génératrice.

Les dommages causés aux véhicules sont, pour leur part, couverts en vertu du contrat d'assurance automobile dans la mesure où les assurés ont acheté les protections requises.

Par ailleurs, le BAC met son Centre d'information sur les assurances à la disposition des consommateurs, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Il leur suffit de contacter le 514 288-4321 (région de Montréal) ou le 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec). Ils trouveront également des renseignements pertinents sur le site www.infoassurance.ca.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le [Bureau d'assurance du Canada](http://www.infoassurance.ca), qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements (journalistes uniquement) :

Caroline Phémus
Conseillère en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563, poste 2232
Tél. cellulaire : 514 953-0828